

1. Points opérationnels du Chef d'établissement

Le Chef d'établissement présente un point opérationnel et notamment sur les travaux à venir au sein des hôtels de l'établissement.

Il est notamment prévu le remplacement du lave-verre ainsi que du lave-batterie au Compass de l'hôtel NPBC.

Concernant l'hôtel NYTAOM, le remplacement du revêtement de sol en backstage au niveau -2 est quasi terminé et le meuble comptoir du Main Service Bar sera remplacé début avril. La piscine est fermée depuis début mars pour des travaux de reprise de la résine des bassins et réouvrira le 2 mai. Le Chef d'établissement précise que tous ces projets sont présentés en CSSCT.

Concernant l'activité de l'établissement, le Chef d'établissement indique que celle-ci devrait être impactée à la suite du Press Event « Disney Adventure World » ainsi que par l'ouverture de «Frozen ».

Il précise également que le début de la réhabilitation du Disney Sequoia Lodge et la fermeture des lodges devraient entraîner une hausse d'activité pour l'établissement.

2. Point sur les effectifs de l'Etablissement Hôtels spécifiques

	28/02/2026	28/02/2026	28/02/2026	28/02/2026	
	CDD	CDD	CDI	CDI	Grand Total
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	
CAD			8	20	28
AMA			31	48	79
AMN	3	2	64	94	163
NCA	20	14	369	461	864
TOTAL	23	16	472	623	1134

	AMN	AMN	NCA	NCA	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Total
Dont Alternants					
Apprenti	3	1	7	7	18
Total	3	1	7	7	18

3. Point d'actualité sociale

Événements Cast Experience "Disney Adventure World "

Le Chef d'établissement indique que des remontées ont été formulées par les Référents de proximité concernant les modalités de réservation des événements liés à l'ouverture de Disney Adventure World.

Il précise que l'ensemble des informations relatives aux dates des événements et aux périodes de réservation a été communiqué en amont, dès le 16 janvier, permettant aux Cast Members d'anticiper leur participation. Il souligne que les modalités de réservation ont été conçues pour garantir un accès équitable, avec des pages d'inscription étendues et des mises en ligne de

places en plusieurs vagues. À la clôture des réservations, un nombre significatif de places restait disponible pour chacun des événements. Enfin, il indique que des dispositifs techniques adaptés (salles d'attente sur The Hub et Cast Résa) ont été mis en place afin de gérer l'affluence et de sécuriser l'accès aux plateformes.

Pass en Scène : l'expérience utilisateur continue d'évoluer en 2026 !

Le Chef d'établissement informe que de nouvelles évolutions du dispositif Pass en Scène entreront en vigueur en 2026 afin d'en améliorer l'utilisation. Les Cast Members pourront désormais effectuer des réservations sur une période élargie (mois en cours et deux mois suivants) et disposer de jusqu'à trois réservations simultanées, facilitant ainsi l'organisation de la venue de leurs invités. Un compteur, accessible sur la plateforme de réservation, permettra également de suivre le nombre de réservations et d'entrées restantes. Par ailleurs, il est précisé que les détenteurs du Pass en Scène 15 entrées n'ayant pas renouvelé leur engagement depuis le 1er juin 2025 devront effectuer une demande via D Tools HR avant le 8 mai 2026 afin de continuer à en bénéficier.

Distributeurs automatiques Lyovel : votre pause-café se transforme !

Le Chef d'établissement indique que des réclamations ont été formulées par les Référents de proximité concernant l'évolution des distributeurs Lyovel, notamment sur l'ajout d'une application, les modalités de paiement et les écarts de tarifs.

Il précise que ces évolutions visent à simplifier l'expérience des salariés et à proposer des services complémentaires. Dans ce cadre, l'application Matipay est déployée depuis le 9 mars. Elle permet notamment de recharger son compte (par carte bancaire ou espèces), de consulter son solde et l'historique des transactions, de conserver son crédit en réseau et de bénéficier de certains avantages. Concernant les tarifs, il est indiqué que les paiements dématérialisés (application et carte bancaire) bénéficient d'une remise sur les boissons chaudes. Le paiement en espèces reste possible via les monnayeurs, dont le fonctionnement repose sur des paliers de 0,05 €. Ainsi, les montants sont automatiquement ajustés à ces paliers, ce qui peut expliquer les écarts constatés, les monnayeurs ne gérant pas les pièces de 0,01 € et 0,02 €. Enfin, des sessions d'information avec le prestataire Lyovel sont organisées le 26 mars 2026 au Disney Hotel Newport Bay Club et le 27 mars 2026 au Disney Hotel New York – The Art of Marvel, de 11h00 à 13h00, afin d'accompagner les salariés dans l'utilisation de ces nouveaux dispositifs.

Disneyland Paris maintient son engagement en faveur de l'égalité des genres

Le Chef d'établissement indique que Disneyland Paris a obtenu un score de 99/100 dans le cadre du calcul de l'Index de l'égalité professionnelle pour l'année 2025. Ce résultat traduit l'engagement de l'entreprise en faveur de l'égalité professionnelle.

Durant la réunion, les Référents de proximité portent à la connaissance du Chef d'établissement plusieurs points :

Les Référents de proximité relèvent qu'un nouvel accès salariés a été créé dans le cadre des travaux de réhabilitation du Disney Sequoia Lodge et s'étonnent qu'un tel accès ne soit pas possible côté Newport, à côté du portail de sortie bus. Le Chef d'Etablissement précise que l'accès créé en face de la base-vie du Sequoia Lodge est strictement lié à la réalisation de ce chantier sur plusieurs années. Concernant le Newport, l'accès CMs sera demandé dans le cadre de la future réhabilitation de l'hôtel.

Ils sollicitent, à la suite du changement du mobilier dans le breakroom du Newport Bay Club, l'ajout d'assises supplémentaires. Le Chef d'Etablissement précise que l'ajout de coussins est en cours d'étude.

Enfin, ils relèvent un problème concernant le parking Times Square, en lien avec des difficultés de coactivité.

Certaines réclamations n'ont pas pu être traitées durant la réunion dans la mesure où elles ne relevaient pas des compétences, l'instance des Référents de proximité de l'établissement Hôtels spécifiques ou car elles ont déjà fait l'objet d'une réponse dans de précédentes réunions.

.....

La prochaine réunion aura lieu le **19 mai 2026**. Les réclamations doivent parvenir au Chef d'établissement le 30 avril 2026 au plus tard.

spécifiques